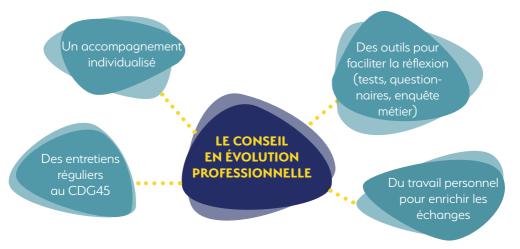


LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE





EN PRATIQUE

- Un premier rendez-vous gratuit et sans engagement à la demande de l'agent ou de l'employeur.
- Un devis et une convention tripartite
- Des entretiens facturés 62€/h, d'une durée de 2h à 24h.
- Un conseiller en évolution professionnellle psychologue du travail, formé à la pratique du bilan de compétences.

OBJECTIFS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



Pour l'agent

- Identifier ses compétences
- Prendre du recul
- Préparer une évolution professionnelle à court, moyen ou long terme



Pour l'employeur

- Faciliter la GPEEC
- Prévenir l'usure professionnellle
- Rendre les agents acteurs de leur mobilité

Renseignements

Marie de Saint Albin, Conseiller en évolution professionnelle et psychologue du travail. mobilite@cdg45.fr 02.38.75.66.34